
POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

TR/SD

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2018

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées au titre l'année 2018 et selon le tableau ci-annexé par les groupements et associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. La stratégie d'attribution de ces subventions a été fixée par délibération du conseil municipal n° 2015/768 du 23 juin 2015.

En outre, deux d'entre elles revêtent un caractère spécifique et font l'objet d'une convention de partenariat :

- **L'association «Expression Culturelle»** : dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition du festival Les Francofolies de Nouvelle-Calédonie, les 14 et 15 septembre 2018 à la Baie de la Moselle, il est envisagé la mise en place d'un espace artistique des «Franco», gratuit pour le public, présentant des concerts, spectacles jeunes publics, happenings, dedicaces (etc.) en journée.

Cette opération dont la médiatisation sera assurée au niveau national et international contribuera à l'image du dynamisme de Nouméa.

Ainsi, il est proposé de verser à l'association Expression Culturelle une subvention de 5.000.000 F/CFP.

- **L'association pour le Développement des Arts et du Mécénat Industriel et Commercial (ADAMIC)** : il est proposé de reconduire en 2018, l'opération «Chèque Culture Nouvelle-Calédonie» qui a pour vocation de permettre à un public ciblé de jeunes âgés de 12 à 26 ans, notamment les collégiens, lycéens et étudiants boursiers ainsi que les jeunes en situation de précarité économique, psychologique, sociale ou de handicap, d'accéder gratuitement à des spectacles.

Pour l'année 2018, il est proposé de reconduire le versement d'une subvention de 2.000.000 F/CFP sur un budget total de 4.950.000 F/CFP à l'association ADAMIC pour la poursuite de cette opération.

Cette action est inscrite au titre du Contrat d'Agglomération 2017-2021.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement des subventions ci-avant exposées et d'habiliter le Maire à signer les conventions définissant les obligations des associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 16 avril 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

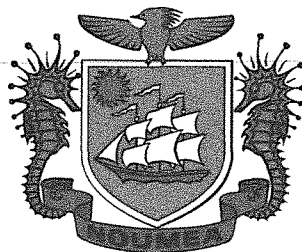


DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de
fonctionnement 2018 : 124.112.000 F
Budget déjà attribué pour 2018 : 98.340.000 F
Reliquat budget 2018 : 25.772.000 F
Proposition d'attribution : 7.900.000 F
Disponible après proposition : 17.872.000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
EXPRESSION CULTURELLE Pdte : Sandra BEGAUD	2015	Organisation de l'espace artistique lors des Francofolies les 14 et 15 septembre 2018 à la Baie de la Moselle dans le cadre de la 2ème édition du festival Les Francofolies de Nouvelle-Calédonie	6 000 000 F	6 000 000 F		5 000 000 F	Favorable La demande concerne également des dépenses conséquentes en logistique, RH, sécurité, communication et frais techniques en cours de négociation	5 000 000 F
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ADAMIC) Pdt : Frédéric OHLEN	2004	Reconduction du dispositif Chèque-Culture 2018	2 000 000 F	4 950 000 F	Gouvernement : 2 000 000 F Province Sud : 500 000 F Commune du Mont-Dore : 200 000 F Commune de Païta : 200 000 F Commune de Dumbéa : 50 000 F	2 000 000 F	Favorable	2 000 000 F
COMITE MISS & MISTER JEUNESSE NC Pdte : Priscillia MARTY	2015	Organisation de la 4ème édition de Miss & Mister NC et participation au concours national de Miss & Mister Jeunesse France 2018	500 000 F	2 800 000 F	Gouvernement : 500 000 F Province Sud : 500 000 F	190 000 F	Favorable	250 000 F
ORIGIN TROUPE DE DANSE DE NOUVELLE-CALEDONIE Pdte : Jacqueline CHUVAN	2009	Formation initiation tout public avec James Carlès	450 000 F	2 983 290 F	Etat/Mac : 656 324 F Gouvernement : 480 000 F Province Sud : 600 000 F	-	Favorable	250 000 F
ASSOCIATION SALOMON Vice-Pdt : Raymond PRONER	1981	Entretien et maintenance du site internet de la collection La Pérouse	200 000 F	497 000 F	-	-	Favorable	100 000 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION DES ECRIVAINS DE NOUVELLE-CALEDONIE Pdt : Jean VANMAI	1996	Entretien et maintenance du site internet ecrivains-nc.net	200 000 F	497 000 F	-	-	Favorable	100 000 F
ASSOCIATION REGIONALE CREATIONS-ARTS-NATURE-EDITIONS (ARCANE) Pdte : Anne-Marie CALMY	2000	Mise en place d'ateliers d'art et d'artisanat les mois de mars, juin, août et décembre 2018	300 000 F	2 657 656 F	Province Sud : 300 000 F	Mise en place de 6 ateliers d'art et d'artisanat de mars à novembre 2017 150 000 F	Favorable	100 000 F
		Achat de documents et matériel pour les ateliers			Gouvernement : 300 000 F			100 000 F
TOTAUX								7 900 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 22 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.05.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe OBLED
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 16.05.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	André WAMO
		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 36	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants	: 48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(12 procurations)		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jean-Claude BRIAULT
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Karine DESTOURS	M.	Jonas TAOFIFENUA
M. M. DESCHAMPS		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/411

autorisant le versement de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2018 et la signature des conventions correspondantes

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 MAI 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/72 du 16 avril 2018,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 27 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 7.900.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux groupements et associations suivants :

EXPRESSION CULTURELLE

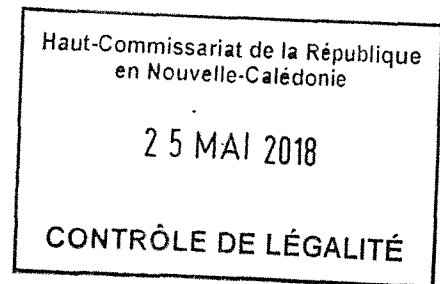
(Organisation de l'espace artistique gratuit lors des Francofolies les 14 et 15 septembre 2018 à la Baie de la Moselle dans le cadre de la 2^{ème} édition du festival Les Francofolies de Nouvelle-Calédonie) 5.000.000 F

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ADAMIC)
(Reconduction du dispositif chèque-culture 2018) 2.000.000 F

COMITE MISS & MISTER JEUNESSE NC
(Organisation de la 4^{ème} édition de Miss & Mister NC et participation au concours national de Miss & Mister Jeunesse France 2018) 250.000 F

ORIGIN'-TROUPE DE DANSE NOUVELLE-CALEDONIE
(Formation initiation tout public avec James Carlès) 250.000 F

ASSOCIATION SALOMON
(Entretien et maintenance du site internet de la collection La Pérouse) 100.000 F



ASSOCIATION DES ECRIVAINS DE NOUVELLE-CALEDONIE
(Entretien et maintenance du site internet ecrivains-nc.net)

100.000 F

ASSOCIATION REGIONALE CREATIONS-ARTS-NATURE-EDITIONS
(ARCANE)

(Mise en place d'ateliers d'art et d'artisanat en mars, juin, août et décembre 2018)

100.000 F

(Acquisition de fonds documentaires à destination des débutants et amateurs)

100.000 F

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec les associations concernées les conventions de partenariat correspondantes.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 MAI 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **25 MAI 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R. (S.A.R.V.)	- 1
SGL	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **25 MAI 2018**
au Commissaire Délégué
et notifié le **28 MAI 2018**
et / ou publié le **28 MAI 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation

Patricia VAN RYSWYCK

11^{ème} adjointe au Maire

Chargée de l'état civil et des services à la population

